

MODALITÉS D'OCTROI DES CONTRIBUTIONS DU FONDS DU SPORT VAUDOIS POUR LES CAMPS SPORTIFS ET JOURNÉES SPORTIVES

La Fondation "Fonds du sport vaudois" engage des moyens financiers importants pour inciter l'organisation de camps sportifs ou de journées sportives. Elle apporte une aide substantielle en particulier aux camps organisés avec des accompagnants formés dans le cadre de Jeunesse+Sport (J+S), estimant que cette formation est gage d'une haute qualité de l'encadrement.

Bénéficiaires :

Ecoles publiques – Clubs sportifs – Ecoles de l'enseignement spécialisé et les écoles professionnelles, **peuvent faire l'objet d'une contribution pour :**

1. Camps scolaires J+S respectant les conditions ci-dessous :

- a) l'activité principale doit être de nature sportive (4 h. au minimum par jour);
- b) les camps doivent être d'une durée minimum de quatre jours;
- c) 12 participants au minimum;
- d) 2 moniteurs reconnus J+S au minimum;
- e) attention : engagement de(s) moniteur(s)/accompagnant(s) supplémentaires nécessaires en fonction des directives de la discipline (guides);
- f) nuitées en fonction du groupe cible (5-10 ans) - (10-20 ans).

2. Camps des clubs sportifs J+S respectant les conditions ci-dessous :

- a) l'activité principale doit être de nature sportive (4 h. au minimum par jour);
- b) les camps doivent être d'une durée minimum de trois jours ;
- c) nombre minimum de participants et de moniteurs reconnus J+S selon guide de la discipline sportive pratiquée ;
- d) fournir un programme détaillé du camp à transmettre au secteur J+S VD.

3. Camps scolaires non J+S respectant les conditions ci-dessous :

- a) l'activité principale doit être de nature sportive (4 h. au minimum par jour);
- b) les camps doivent être d'une durée minimum de quatre jours ;
- c) 12 participants au minimum;
- d) 2 accompagnants au minimum ;
- e) nuitées en fonction du groupe cible (5-10 ans) - (10-20 ans).

./.

4. Journées sportives exclusivement pour les écoles de l'enseignement spécialisé et les écoles professionnelles respectant les conditions ci-dessous :

- a) l'activité principale doit être de nature sportive (4 h. au minimum par jour);
- b) 3 journées/an ou 1 camp d'une durée minimum de quatre jours par établissement.

Annonces des camps sportifs :

- ☛ Clubs sportifs : le camp doit faire partie d'une offre J+S et être annoncé à l'office J+S Vaud, au moins 30 jours à l'avance.
- ☛ Ecoles : les formulaires d'annonce et les rapports sont disponibles sur le site du Service de l'éducation physique et du sport sous le chapitre des camps sportifs : (<http://www.vd.ch/themes/vie-privee/sport/sport-a-lecole/camps-sportifs>), sous format PDF ou Word.

Annonces des journées sportives :

- ☛ Ecoles de l'enseignement spécialisé et les écoles professionnelles : les formulaires d'annonce et les rapports sont disponibles sur le site du Service de l'éducation physique et du sport sous le chapitre des camps sportifs : (<http://www.vd.ch/themes/vie-privee/sport/sport-a-lecole/camps-sportifs>), sous format PDF ou Word.

Généralités :

La fixation des montants alloués est de la compétence de la Fondation "Fonds du sport vaudois". Les décisions sont prises en fonction des crédits disponibles.

**Fondation
"Fonds du sport vaudois"**

Le Mont-sur-Lausanne, octobre 2015